



L'ambassadeur de la République française au Cameroun d'une part et le ministre de la Défense de l'autre part ont signé lesdites conventions hier jeudi 23 septembre 2021.

Ce rituel a été effectué dans la salle des Actes du Mindef pour l'actualisation de deux conventions arrivées à échéance entre les deux parties. Il s'agit notamment de la mise à jour des conventions de partenariat en matière de Défense entre les deux pays portant sur l'action du Cameroun en mer et celle qui s'intéresse au fonctionnement de l'École supérieure internationale de guerre (Esig) de Yaoundé.

En ce qui concerne cette dernière convention, le Mindef a précisé qu'en 2005, le président de la République a créé le Cours supérieur interarmées de Défense qui est devenue plus tard l'Esig. La France, a-t-il indiqué, propose son partenariat dans l'enseignement. On y compte aujourd'hui trois coopérants et deux officiers supérieurs français par exemple.

Cette école, a précisé Joseph Beti Assomo, est un fleuron des Forces de Défense camerounaises. Le diplomate français va rencherir en indiquant qu'Esig forme non seulement les hauts responsables militaires du Cameroun mais aussi de ses partenaires.

Ainsi, la 17^eme promotion qui vient de faire son entre?e est constitue?e de 61 officiers issus de 21 pays dont 15 Camerounais et 1 Franc?ais. « Cette Ecole vise a? faire acq?rir aux officiers stagiaires les me?thodes de planification interarme?es de niveau ope?ratif et a? leur donner des enseignements dans un contexte de politique re?gionale », a confie? Christophe Guilhou avant de re?ve?ler que cette institution est partenaire de l'Ecole de guerre en France.

En ce qui concerne la deuxie?me convention, a? l'Appui de l'action de l'E?tat en mer, les officiers de la Marine franc?aise, de?ploye?s aupre?s du chef d'E?tat-Major de la Marine camerounaise, ont pour objectif comme l'a indique? le diplomate franc?ais, « d'appuyer la conception des cadres le?gislatifs et re?glementaires de l'action de l'E?tat en mer; de soutenir la formation et l'entrai?nement a? travers l'e?laboration d'un corpus documentaire et le renforcement des capacite?s des Centres de formation ; d'appuyer les autorite?s dans le domaine de la coope?ration internationale en recherchant les synergies avec les organisations internationales, re?gionales et sous-re?gionales ainsi qu'avec les E?tats voisins dans le domaine de la se?curite? maritime ».

Coope?ration de De?fense franco-camerounaise

Joseph Beti Assomo, quant a? lui, estime que la France accompagne le Cameroun dans sa strate?gie nationale de se?curisation maritime, le commandement et l'organisation de la Marine camerounaise , le renforcement des capacite?s des Centres de formation et l'entrai?nement de la Marine entre autres.

Bien plus, il a indique? que le partenaire franc?ais oeuvre a? travers les exercices conjoints, le passage des navires, les manoeuvres dans le Golfe de Guine?e, la remise a? niveau des e?quipages, le renforcement de l'interope?rabilite? de la Marine camerounaise avec les Marines des pays voisins.

Par ailleurs, le Mindef a pre?cise? que dans le domaine du droit maritime dans les e?coles nationales a? vocation re?gionale, les officiers de la Marine camerounaise suivent des programmes de Master de Se?curite? maritime dans plusieurs centres spe?cialise?s en Afrique et en France.

La coope?ration de De?fense entre le Cameroun et la France est tre?s ancienne, a re?ve?le? Joseph Beti Assomo. Dans le Cameroun moderne, il y a eu un Accord de De?fense entre les deux pays le 21 mai 2009. Cet acte avait pour ambition de permettre aux deux pays d'engager un partenariat moderne de?complexe? en matie?re de De?fense. Ici, il y a la possibilite? pour la France, a? sa demande et a? l'acceptation du Cameroun, d'apporter son concours dans un ou plusieurs domaines de la De?fense du pays.

Le Mindef a d'ailleurs précisé qu'en dehors des deux conventions signées, la France apporte aussi son concours dans le domaine de la lutte contre les engins explosifs, la formation et la spécialisation des militaires dans les domaines aussi variés que la santé militaire, la lutte contre le terrorisme, la piraterie maritime, entre autres.

Coopération opérationnelle

Quant à Christophe Guilhou, il a d'entame précisé que le partenariat n'a pas pour but d'imposer des actions au partenaire mais bien de répondre au mieux à ses besoins actuels qui sont par nature évolutives. Par ailleurs, le partenariat en matière de Défense s'oriente sur deux axes: opérationnel et structurel.

En ce qui concerne la coopération opérationnelle, elle est placée sur l'entraînement commun, les exercices multinationaux, les formations tactiques et concrètes des Forces de Défense et de sécurité camerounaises. En ce qui concerne le développement des projets de coopération structurelle, il est question de développer les capacités particulières.

Ces projets sont encadrés par les Camerounais qui lient la France et le Cameroun. En répartissant les tâches incombant à l'un ou à l'autre de partenaires ainsi que le processus de mise en œuvre et le personnel et les moyens qui y sont affectés.

Après la signature des documents et l'échange des parapheurs qui a suivi l'exécution des hymnes nationaux, l'ambassadeur Christophe Guilhou en revenant sur les deux documents signés, a mis en exergue le rayonnement de la Défense du Cameroun et de la France au niveau régional et sous-régional. Alors que le Mindef précisait que le partenariat entre les deux pays est très ancien et s'adapte parfaitement aux évolutions et mutations qui vont avec le temps.

Le Messenger
